

Compte-rendu du Comité de programmation du GAL Dignois LEADER 2014-2020

Visioconférence
15 décembre 2020 – 17h30

Présents :

Collège privé : Alexis SAVORNIN, Jean-François GOMBERT, Eric MICHEL, Cécile RIVIERE, Claude BUZON, Jean-Simon PAGES, Claude BREMOND, Roger PROIX, Véronique IZARN, Philip NICOLosi, Pascal MAZZANI, Roger COSTE.

Collège public : Bernard TEYSSIER, Chantal BARDIN, Carole TOUSSAINT, Nathalie ESCLAPEZ, France GALLY.

Techniciens assistant à la réunion : Penelope GUIDI (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Mathilde SIRE (Provence Alpes Agglomération/LEADER), Alexandre NEVIÈRE (Provence Alpes Agglomération/Service ingénierie).

Partenaires : Boris COURANT (Chargé de mission, Conseil régional).

21 personnes sont présentes. 14 personnes peuvent voter dont 10 du collège privé et 4 du collège public.

Calcul du quorum en début de réunion afin d'acter le quorum pour toute la séance

Nombre de membres votants : 14/19

Taux de présence des membres votants (minimum 50%) : 73.68%

Nombre de membres votants privés : 10/14

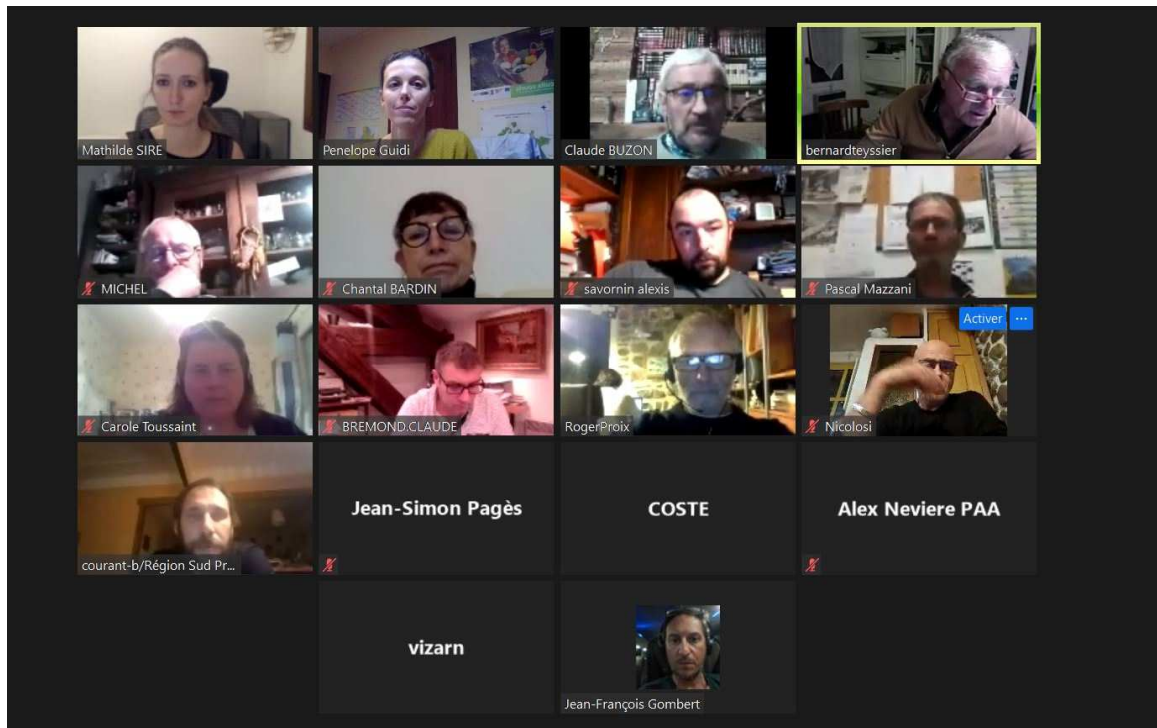
Taux de présence des membres votants privés (plus de 50%) : 71.43%

Le double quorum est atteint.

Prévention des conflits d'intérêts :

Les membres du Comité de programmation présents ce jour, pouvant voter, ont chacun signé une déclaration de conflit d'intérêts.

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Présentation de l'ordre du jour

- Sélection
 - Economie

1. Vote en sélection

L'Atelier Partagé : « Créer une ressourcerie pour le bassin dignois et aménager ses locaux »

M Gombert est mis en salle d'attente en raison d'un conflit d'intérêt.



Avis de sélection

AAP3 Economie (1/1) :

« Créer une ressourcerie pour le bassin dignois et aménager ses locaux »

Porteur : « L'atelier partagé » **Avis d'opportunité** :04/09/2019 F

Notation : 8/21 Rang : 1/1

Montant présenté :127 641,95 € Montant éligible :127 641,91 €

Taux de régime d'aide :90 %

Autofinancement : 12 764,21 €	FEADER : 68 926,62 €	Région SUD : 45 951,08 €	Total de l'aide : 114 877,70 €
----------------------------------	-------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

Nombre de membres ayant droit de vote avant CI :		
Conflit d'intérêts :	Nombre de voix exprimées :	
Nombre de voix favorables :	Défavorables :	Abstentions :

La programmation du projet est soumise au vote.

VOTE

Membres ayant droit de vote	Conflit d'intérêts	Membres ayant droit de vote après conflit d'intérêts
14	1	13

13 voix favorables – 0 voix défavorable – 0 abstention

Le Comité de Programmation décide la programmation du dossier à l'unanimité.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

La prochaine réunion du comité aura lieu fin janvier/début février, si possible en présentiel.
Clôture du Comité de programmation à 20h30 par M. Bernard TEYSSIER, Président du GAL.

Bernard TEYSSIER
Vice-Président de Provence Alpes Agglomération
Président du GAL Dignois